Ski Club Colombettes

Chalet « Les Portes d'en Bas »

Conditions de location

1. OBJET ET LOCATAIRE

Les présentes conditions s'appliquent à toute location du chalet « Les Portes d'En Bas ». Les coordonnées du locataire, les dates, la formule et le montant sont ceux indiqués dans sa demande en ligne et confirmés dans le mail de validation du Ski-Club Colombettes. Le locataire certifie être majeur.

---

2. PÉRIODE ET MONTANT DE LA LOCATION

Les horaires d'arrivée et de départ et le montant correspondent à la formule choisie, selon le tarif en vigueur. Inclus dans la location : eau, électricité, chauffage, bois, taxe de séjour.

---

3. RÉSERVATION ET PAIEMENT

La réservation devient effective à réception par le Ski-Club du paiement intégral du montant de la location.

Le paiement doit être effectué dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi du mail de validation de la réservation.

Coordonnées bancaires :

Ski-Club Colombettes, 1628 Vuadens, IBAN CH46 0076 8250 1086 7110 2

À défaut de paiement dans le délai imparti, la réservation sera considérée comme annulée sans préavis.

---

4. ANNULATION / RUPTURE DU CONTRAT

En cas d'annulation par le locataire :

- Plus de 60 jours, remboursement de 80 % du montant de la location.
- Entre 30 et 60 jours, remboursement de 50 % du montant de la location.
- Moins de 30 jours, aucun remboursement ne sera effectué.

Le locataire est tenu de payer la totalité du prix de location même si le chalet n'a pas été utilisé en totalité.

---

5. ÉTAT DES LIEUX – INVENTAIRES

Un Inventaire Matériel et un Inventaire Boissons sont remis au locataire.

Le locataire s'engage à :

- Contrôler les inventaires à l'arrivée et au départ.
- Signaler immédiatement tout dégât, casse ou dysfonctionnement.
- S'acquitter des montants des consommations et éventuels dommages causés lors de l'état des lieux de départ.

Tout dommage causé au mobilier, aux installations ou au bâtiment sera facturé au locataire.

---

6. UTILISATION DU CHALET ET RESPONSABILITÉS

Tous les locaux sont non-fumeur.

Le locataire s'engage à :

- Utiliser le chalet de manière responsable et respectueuse.
- Respecter le voisinage et la tranquillité des lieux.
- Éviter toute nuisance sonore, notamment après 01h00.

Le Ski-Club Colombettes décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol survenu durant la période de location.

---

7. NETTOYAGE – REMISE DES CLÉS

Le chalet doit être rendu :

- Parfaitement nettoyé.
- Avec les feux éteints.
- Les volets, les fenêtres et les portes doivent être fermées.

Les tâches de la check liste doivent être suivies et effectuées.

En cas de nettoyage insuffisant ou de non-respect des consignes, les frais de remise en état seront facturés et de futures réservations pourront être refusées.

La remise des clés est organisée directement avec le cabanier.

---

8. RÈGLEMENT DU CHALET

Le locataire déclare avoir pris connaissance du « Règlement du Chalet », document séparé faisant partie intégrante du présent contrat, et s'engage à le respecter sans réserve.

---

9. ACCEPTATION DU CONTRAT

Le locataire accepte les présentes conditions et le Règlement du chalet en cochant la case prévue à cet effet lors de sa demande en ligne. Le paiement du montant de la location vaut confirmation de cette acceptation.

En cas de litige, le for est celui du lieu de l'objet loué. Les articles 253 et suivants CO s’appliquentpour le surplus.

Ski-Club Colombettes, Vuadens – version octobre 2026